

Service instructeur
Mission Prospective Territoriale

11^{ème} Commission - N° 2007/VI - N° 13

Service consulté

COMMUNICATION : PROJET POUR LE HAUT-RHIN

TERRITORIALISATION

Mise en place des Lieux de Présence du Conseil Général dans les Territoires de Vie - Point d'avancement

Résumé : *Le Présent rapport a pour objet de faire un point sur l'avancement de la mise en place des Lieux de Présence du Conseil Général dans les Territoires de Vie. Il présente ainsi les principales caractéristiques de chacune de ces opérations, et en particulier les services qu'elles permettront d'y regrouper et les fonctions qui y seront exercées, ainsi que des informations sur l'avancement actuel et leurs échéances de réalisation.*

Le rapport présente ces opérations par Territoire de Vie, selon l'ordre suivant : Les Territoire de Vie du SUNDGAU, de MULHOUSE et sa Couronne, de SAINT-LOUIS TROIS FRONTIERES, THUR et DOLLER, de GUEBWILLER – SOULTZ – ENSISHEIM – ROUFFACH, de COLMAR – MUNSTER – NEUF-BRISACH, de STE MARIE-AUX-MINES – RIBEAUVILLE – KAYSERSBERG.

INTRODUCTION

Lors de sa séance du 29 juin 2007, **l'Assemblée départementale a adopté, à l'unanimité, le rapport d'étape sur la mise en œuvre du Projet pour le Haut-Rhin.** Elle a ainsi pris acte des travaux et propositions d'actions engagés pour les cinq années à venir, retenu la carte des Territoires de Vie, approuvé les orientations, les objectifs et donné mandat au Président pour poursuivre les réflexions et les démarches de mise en œuvre des actions proposées dans le rapport d'étape.

Au cœur du Projet pour le Haut-Rhin, **la Territorialisation** de nos politiques et de nos services et de nos politiques tient une place majeure, et se concrétise au travers de **3 directions d'action principales :**

- le renforcement et la réorganisation de **notre présence dans les Territoires**, au contact direct des usagers
- des évolutions majeures dans l'organisation de **notre administration** (projets de service, réorganisation ciblée)
- de nouveaux modes de connaissance, de prise en compte et de **collaboration avec les Territoires**.

Ces directions d'action étant fortement liées entre elles et complémentaires.

La 1^{ère} de ces directions d'action, à savoir le **renforcement de notre présence dans les Territoires de Vie**, se concrétise en particulier par la **mise en place d'un Lieu de présence principal** - une "Maison du Conseil Général" - marqué, bien identifié et lisible du Conseil Général par Territoire de Vie.

Ce lieu prend le plus souvent appui sur des regroupements de services – en particulier de la Solidarité – et/ou sur des équipements du Conseil Général existants, et appelés à évoluer.

Le calendrier prévisionnel de réalisation de ces « Maisons » s'étend sur les cinq prochaines années, alors que l'ensemble du nouveau dispositif d'accueil généraliste, d'animation – coordination, de permanences... du Conseil Général sera en place, dans chaque Territoire de Vie, début 2008.

Ceci rend nécessaire la recherche en cours de locaux d'accueil provisoire de ces fonctions.

Ces Lieux de présence comprendront en particulier

- **un accueil renforcé** permettant une information des usagers sur l'ensemble des missions et actions du Conseil Général avec, selon le niveau du Lieu de présence :
 - la mise à disposition de brochures et plaquettes d'information, d'une borne interactive
 - une orientation de la personne vers le service et l'agent compétent
 - un premier niveau de traitement de certaines situations,
 avec un accueil social personnalisé, capable d'offrir une orientation efficace à l'utilisateur et dans certain cas un 1^{er} traitement de sa situation.
- **des locaux spécifiques pour de nouvelles fonctions territorialisées :**
 - des bureaux destinés au Conseil Général, à l'animateur - coordonnateur, à la tenue de permanences des services du Conseil Général localisées au siège,
 - une salle de réunion à la disposition des Conseillers Généraux et des services présents dans les locaux...

Le présent rapport a pour objectif de faire un point synthétique sur l'avancement de la mise en place des Lieux de présence du Conseil Général dans les Territoires de Vie signalant en particulier ceux dont la mise en œuvre aura des implications financières sur le budget 2008 du Conseil Général.

Ces "Lieux de présence" sont présentés dans les quelques pages qui suivent par Territoires de Vie.

I. TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU

Dans le cadre de l'architecture d'ensemble de la territorialisation des services du Conseil Général, le Territoire de Vie du Sundgau sera maillé par un **lieu de présence principal**, Altkirch, et **deux antennes secondaires** sur Dannemarie et Ferrette.

1) La présence du Conseil Général à Altkirch

La réalisation de la "Maison du Sundgau" permettra de regrouper, dans le bâtiment central rénové du Quartier Plessier, à ALTKIRCH, plusieurs services du Conseil Général actuellement dispersés dans le Sundgau, de les renforcer et de moderniser et mutualiser leur fonctionnement.

Ce site du Quartier Plessier accueille déjà une vingtaine d'autres services à la population (de l'Etat, Poste, ANPE, Assedic., des chambres consulaires, de la Communauté de communes...), ce qui sera de nature à faciliter les démarches des usagers.

Achevée en mars 2008, cette 1^{ère} expérimentation de territorialisation des services sur un vaste Territoire de vie rural, éloigné du Siège du Conseil Général permettra au Sundgau de servir de région pilote.

Ce bâtiment départemental regroupera :

- Un ensemble de services de la Solidarité : l'Espace Solidarité, le Centre médico-social, le Pôle Gériatrique, le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale,
- Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées : services administratifs, aide à domicile, portage des repas
- L'Unité Routière Départementale, avec un nouveau Centre Routier construit à proximité.

Ce Lieu de présence proposera également de **nouvelles fonctions relatives à l'accueil du public** : des espaces de bureaux et de réunions pour les élus et l'animateur-coordonnateur, les permanences de divers services du Conseil Général (Direction de l'Environnement, logement...), ainsi qu'un espace dédié à l'accueil d'une manière générale.

Au total, une soixantaine d'agents seront présents sur le site au service des usagers et du Territoire de Vie du Sundgau.

Surfaces :

Le bâtiment central comprendra **1 580 m² de surfaces utiles** avec une réserve de 700 m² de combles aménageables.

Montant prévisionnel de l'opération : 4 431 000 € TTC (terrain et travaux).

Date d'ouverture au public : mars 2008

Concernant le Centre Routier, des négociations vont avoir lieu avec la Communauté de communes pour l'acquisition du terrain.
L'autorisation de programme existe et un crédit de 150 000 € est inscrit pour l'acquisition du terrain.

2) Les antennes - relais de Dannemarie et Ferrette

Deux antennes – relais seront mises en place à Dannemarie (dans les locaux de la Mairie) et à Ferrette (au sein du futur Complexe Communautaire), à l'horizon 2008 - 2009, lorsque la "Maison du Sundgau" sera opérationnelle.

II. TERRITOIRE DE VIE DE MULHOUSE ET SA COURONNE

Les projets présentés pour ce Territoire de Vie s'inscrivent dans le cadre d'une recherche de cohérence d'ensemble des Lieux de Présence du Conseil Général à Mulhouse et dans sa couronne, et d'une démarche expérimentale.

1) Le Centre Sportif Régional d'Alsace à Mulhouse (CSRA)

Très innovant à sa création (année 1985), le CSRA connaît depuis quelques années des difficultés pour préserver son niveau d'attractivité.

Le Conseil Général a été l'instigateur et le principal financeur de cet outil dédié au sport (85 millions de francs d'investissement à l'époque, plus un soutien annuel au fonctionnement et prise en charge de l'entretien lourd des bâtiments).

Un audit approfondi a permis de mettre en évidence la nécessité de redynamiser cet outil, sous peine de voir son attractivité décliner d'année en année et de risquer de mettre en péril la pérennité de cet investissement. De plus, l'absence de moyens financiers dégagés par le CSRA ne permet pas à l'association de gestion de subvenir aux besoins d'entretien et de modernisation des installations sportives.

Après un travail important de concertation, un projet a émergé et un programmiste a été missionné pour donner corps à ce dernier.

Le projet politique consiste à :

- ♦ donner au CSRA un rayonnement départemental fort, basé sur des activités dédiées aux sports et à la jeunesse, en sélectionnant des créneaux de nature à garantir un volume minimal d'affluence, donc des conditions économiques d'exploitation plus sécurisantes.
- ♦ en faire un lieu de présence majeur, emblématique du Conseil Général et de sa territorialisation.

3 axes ont ainsi été retenus : la pratique sportive - le sport de haut niveau départemental et les clubs mulhousiens -, la formation sportive, la formation sociale et celle destinée aux mouvements de jeunesse et la présence de services départementaux dans le cadre du projet de territorialisation développé à l'intérieur du Projet pour le Haut-Rhin.

Le fonctionnement global de ce nouvel ensemble qui pourrait s'appeler "**Pôle Départemental de l'illberg**" reposera, pour une bonne part, sur une contractualisation engageante pour chacun des partenaires : par exemple : le CREPS, les pôles France, les comités sportifs départementaux, des associations proposant des projets significatifs...

Une des trois hypothèses remises par le programmiste fait actuellement l'objet d'études complémentaires.

Achat probable du terrain d'assiette : 2008

Echéance : 2012

2) Le Pôle social, rue de Pfastatt à Mulhouse

Ce "Lieu de présence" important du Conseil Général à Mulhouse regroupait outre les services départementaux, une antenne du CAHR au 5^e étage ainsi que de la Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse au 3^e étage. Fin juillet 2007, le CAHR a quitté les lieux pour s'installer rue Jean Monnet à Mulhouse. Les bureaux ainsi libérés ouvrent de nouvelles perspectives au Département. Une réflexion est en cours quant au devenir de ce site, les aspects suivant étant intégrés à l'étude :

- ♦ l'immeuble nécessite d'importants travaux de remise en état de ses équipements (chauffage, climatisation) ainsi qu'une mise en conformité électrique, une opération de désamiantage des cloisons, la réfection de l'étanchéité de la toiture et de la menuiserie extérieure ;
- ♦ l'immeuble accueillera les services du pôle gérontologique de Mulhouse Ville dès le mois de janvier 2008 (8 agents). Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), comportant 4 agents, ainsi que l'antenne mulhousienne de la MDPH (12 agents) seront également transférés sur ce site début 2008. Celui-ci constituera, avec la plate-forme centrale RMI, une présence majeure du Conseil Général à Mulhouse.
- ♦ les fonctions d'accueil social et généraliste seront également renforcées ;
- ♦ le plan d'action qui sera mis en place à la suite des réflexions en cours pourrait prévoir la résiliation anticipée du bail accordé en 2003 à la CRAV ; à l'issue de l'intégration de ces différents services, le bâtiment sera occupé à 100 % ;
- ♦ la croissance démographique prévisible des populations concernées par la MDPH et le service social gérontologique – considérée à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération mulhousienne – pourrait conduire à la construction d'un second bâtiment, à long terme, sur le site, qui est en capacité de l'accueillir.

3) Le Pôle des Solidarités « Fil d'Ariane » à Illzach

Les réflexions concertées entre la Ville d'Illzach et le Conseil Général du Haut-Rhin, visant un regroupement fonctionnel de services sociaux, ont débouché, en 2006, sur le projet de création du Pôle des Solidarités « Fil d'Ariane », sur le site du Bon Pasteur, à Illzach.

Situé dans un secteur très accessible, ce site regroupera trois bâtiments : le Centre socio-culturel et la Maison de l'Emploi de la Ville d'Illzach, ainsi qu'un ensemble de services sociaux du Conseil Général, dans un bâtiment bien individualisé et identifié : le CMS, le SAVS et le Pôle Gérontologique. Il comprendra également des locaux de réunion communs et dédiés, un accueil relais généraliste et des bureaux pour le Conseil Général, l'animateur coordonnateur, des permanences...

Concernant l'avancement de ce projet, le maître d'œuvre a été désigné (le cabinet Emergence) ; concernant les aspects domaniaux, il est proposé :

- ♦ que le Conseil Général acquière le bâtiment qui héberge ses services ;
- ♦ que la Ville d'Illzach assure la maîtrise d'œuvre de l'aménagement et de la réhabilitation de l'ensemble avec un versement d'avances forfaitaires trimestrielles pour la Ville ;
- ♦ que le Département verse une participation forfaitaire pour les aménagements extérieurs (qui resteront propriété de la Ville et dont il aura le libre usage) ;
- ♦ qu'une convention soit établie pour déterminer la participation du Département aux frais d'entretien (conciergerie...).

Il sera proposé au Conseil Général de prendre courant octobre une délibération en vue de l'acte administratif à intervenir au terme de cette cession : approbation du programme et convention de désignation de maîtrise d'ouvrage.

Pour l'acquisition de l'immeuble auprès de la Ville d'Illzach, signature de l'acte de vente au Conseil Général fin octobre 2007 et paiement prévu cette année, pour un montant de 316 160 €.

Echéance d'ouverture des locaux : automne 2009

4) Kingersheim – Wittenheim

Dans le cadre du Schéma de Territorialisation de l'action médico-sociale, et dans la droite ligne des objectifs de la démarche de territorialisation de ses services, le Conseil Général a décidé de regrouper les centres médico-sociaux de Kingersheim et de Wittenheim.

Terrain à acquérir auprès de la commune : 2007 (opération inscrite au BP 2007)
Complément d'achat à inscrire aux OB 2008 : 80 000 €

Echéance : 2010

5) Pfastatt – Lutterbach

Compte tenu du besoin de trouver un bâtiment d'accueil pour le regroupement souhaitable des CMS de Pfastatt et de Lutterbach, une recherche active de site apte à bien accueillir le CMS et un accueil généraliste est en cours.

A cette fin, un courrier a été adressé aux Maires de Pfastatt et de Lutterbach en octobre 2006.

6) Riedisheim

Dans le cadre de la démarche de territorialisation de l'action médico-sociale, initiée par le Département dès 2003, a été réalisé en 2006 le regroupement des deux CMS implantés sur la commune de Riedisheim, dans des locaux communaux situés rue de l'Ecole.

Suite à l'aménagement de locaux dans l'immeuble attenant au bâtiment communal, le CMS partage ce site avec le Pôle Gérontologique et le service social de la Ville, favorisant ainsi les synergies entre ces différents services oeuvrant dans le domaine de l'action sociale.

7) Rixheim

De nouveaux locaux sont à rechercher pour le CMS.

III. TERRITOIRE DE VIE DE SAINT-LOUIS TROIS FRONTIERES

Ce Territoire de Vie, partiellement compris dans l'agglomération bâloise et globalement sous son influence directe est un territoire d'enjeux majeurs de développement et d'aménagement transfrontalier. Eloigné du siège colmarien du Conseil Général, il comprendra un **Lieu de présence principal**, Saint-Louis - lieu pilote et emblématique pour l'animation et la coopération avec l'ATB - ainsi qu'une **antenne - relais** à Sierentz, qui anime un bassin de vie local, à dynamiser.

Ce projet permet le regroupement, nécessaire, de deux CMS, avec des possibilités de développement, ainsi qu'un accueil généraliste et « transfrontalier », un animateur coordonnateur compétent dans ce dernier domaine, des bureaux et une salle de réunion, pour le Conseil Général et les diverses permanences.

A cette occasion, la Ville de Saint-Louis a proposé un emplacement à la Croisée des Lys, site central, accessible, et qui accueillera également d'autres services à la population.

Les contacts locaux se poursuivent pour insérer au mieux cette opération dans un projet urbanistique d'ensemble, en préparation.

Echéance de réalisation : 2011 - 2012

Le terrain pourrait être acquis par le Conseil général, qui entrera en négociation avec la Ville, en 2008.

Une autorisation de paiement de 450 000 € a été inscrite pour l'achat du terrain d'assiette.

IV. TERRITOIRE DE VIE THUR ET DOLLER

Ce Territoire de Vie comprendra un Lieu de présence principal à THANN, et deux antennes - relais à MASEVAUX et SAINT - AMARIN.

1) Lieu de présence à Thann

Depuis longtemps, le Conseil Général du Haut-Rhin souhaite regrouper les 2 CMS existants sur la Ville de THANN avec le pôle gérontologique. Les locaux de la gendarmerie, libérés fin 2006 et dont le Département est propriétaire pourraient convenir.

Seraient ainsi regroupés les 2 CMS, le pôle gérontologique ainsi que l'accueil – relais généraliste du Conseil Général, avec des bureaux et une salle de réunion pour le Conseil Général, l'animateur – coordonnateur, des permanences...

Le conseiller général a fait connaître l'intérêt de la Communauté de communes du Pays de THANN pour localiser également sur ce site son nouveau siège.

Les études de faisabilité de ces deux projets sont aujourd'hui très avancées, et en particulier la préparation d'un avant-projet pour les services du Conseil Général.

Echéance : 2011 – 2012.

2) Cernay

Le Conseil Général souhaite y regrouper ses 2 CMS, mais il n'y pas de propositions foncières à ce jour.

Echéance : 2010 – 2011

3) Masevaux

Une nouvelle localisation du CMS est en cours de réflexion (sur le site DDE ?), en visant une échéance 2010 – 2011.

4) Saint Amarin

Le conseiller général a fait part d'un projet en cours de réflexion, de regroupement et de relocalisation de services prenant en compte ceux de la Communauté de communes et du Conseil Général.

V. TERRITOIRE DE VIE DE GUEBWILLER – SOULTZ – ENSISHEIM – ROUFFACH

Ce Territoire de Vie comprend un **Lieu de présence principal**, Guebwiller – Soultz, et **deux antennes – relais**, à Ensisheim et à Rouffach.

1) Le Lieu de Présence à Guebwiller

A Guebwiller, la relocalisation, avec extension, du Centre Départemental d'Histoire des Familles, pourrait permettre d'en faire le Lieu de Présence principal du Conseil Général dans ce Territoire de Vie ; en y regroupant d'autres services du Conseil Général, en particulier dans le domaine de la Solidarité, ainsi que les fonctions généralistes correspondant à ce rôle :

Un accueil relais généraliste, des bureaux pour le Conseil Général, l'animateur - coordonnateur, des permanences... ceci en réseau avec les antennes - relais d'Ensisheim et de Rouffach.

Les locaux actuels du CMS ne permettent pas le regroupement (souhaitable) sur ce site du Pôle Gériatrique et du SAVS.

Des options de relocalisation et regroupement seront donc à préciser, à partir d'une approche d'ensemble et approfondie des besoins (du CDHF et de la Solidarité) et de leur mise en perspective avec les structures d'accueil actuelles et potentielles futures sur Guebwiller et Soultz.

Echéance probable : 2012.

2) L'antenne - relais d'Ensisheim

Le projet de localiser l'antenne-relais d'Ensisheim, Place de la Régence, dans le bâtiment qui accueille aujourd'hui l'antenne du Service Interdépartemental d'Archéologie, est à l'étude. Seraient ainsi regroupés le CMS, aujourd'hui à l'étroit, le Pôle Gériatrique, avec un accueil généraliste de base, un espace bureau et salle de réunion pour le Conseil Général, l'animateur-coordonnateur, et les diverses permanences.

Echéance : 2009 - 2010

165.000 € inscrits aux Orientations Budgétaires 2008

3) L'antenne - relais de Rouffach

A Rouffach, le regroupement de services locaux a été réalisé en juin 2007 à l'initiative de la Ville, ce regroupement intègre notamment le CMS et l'antenne - relais du Conseil Général.

VI. TERRITOIRE DE VIE DE COLMAR - MUNSTER - NEUF-BRISACH

Ce Territoire de vie tient une place particulière dans l'architecture de la territorialisation haut-rhinoise, puisqu'il comprend **le Siège** du Conseil Général, et **deux antennes - relais**, Munster et Neuf-Brisach.

1) Le Siège du Conseil Général à Colmar

Le Siège du Conseil Général fera l'objet d'une extension importante ; il passera ainsi d'environ 400 agents à 800 agents en 2013, lorsque l'opération sera achevée.

Les principaux services qui le rejoindront sont la Direction de la Solidarité actuellement dispersée en ville, et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Deux autres services importants du Conseil Général, les Archives et la Médiathèque, seront relocalisés d'ici 2014, en principe au lieu-dit "la Croix Blanche" à Colmar.

2) L'antenne – relais de Munster

Compte tenu du besoin de trouver un autre bâtiment d'accueil pour l'actuel CMS situé rue des Clefs, un travail de recherche de bâtiment apte à bien accueillir dans de bonnes conditions le CMS et quelques fonctions généralistes, bien situé et pouvant se libérer à court – moyen terme (Tribunal, Ecole de musique, Poste...) est en cours.

Echéance : 2012 (estimation)

3) L'antenne – relais de Neuf-Brisach

Prenant appui sur le regroupement souhaitable de deux CMS, pour des problèmes de logement et de conditions de travail, le Conseiller Général a proposé un projet de « maison de services publics » multi partenariale, prenant également en compte la dimension transfrontalière des problèmes sanitaires et sociaux.

Une adaptation de l'ambition et du contenu du projet, par rapport aux objectifs et principes de la territorialisation du Conseil Général paraît souhaitable, eu égard au rôle véritable d'une antenne – relais à cet endroit du Territoire.

Le Conseiller Général poursuit sa recherche de locaux auprès des partenaires du secteur.

VII. TERRITOIRE DE VIE DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES – RIBEAUVILLE – KAYSERSBERG

Dans ce Territoire de Vie, **Sainte-Marie-aux-Mines**, compte tenu en particulier de sa situation excentrée et des importants projets locaux, accueillera un **Lieu de Présence principal** du Conseil Général.

Ribeauvillé, principale cité de ce Territoire de Vie, et **Kaysersberg** animent des bassins de vie locaux proches du siège colmarien du Conseil Général et sont ainsi positionnés aujourd'hui comme **antennes – relais** du Conseil Général.

1) Le Lieu de Présence à Sainte-Marie-aux-Mines

Le site de ce projet est proche du centre ville, accessible et facilement repérable ; il va bénéficier d'un aménagement paysager de ses environs.

Sur ce site, il est envisagé de regrouper les locaux de différents partenaires, afin d'améliorer les services rendus à la population locale, et de favoriser les synergies inter-services, très prometteuses dans cette opération.

Ces utilisateurs sont au nombre de trois :

- le Conseil Général du Haut-Rhin qui regrouperait en une seule entité les services suivants : l'Espace Solidarité, avec le CMS, le Pôle Gérontologique et le SAVS, l'accueil relais généraliste du Conseil Général, des bureaux – salles de réunion pour le Conseil Général, l'animateur coordonnateur, des permanences... ;
- les Hôpitaux Civils de Colmar qui y établiraient les deux services (infanto-juvénile et adulte) du Centre d'Activité Thérapeutique Temps Partiel (CATTP) ;
- l'établissement public autonome « Les Tournesols » qui créerait un accueil de jour.

A ces trois entités viendraient se rajouter les locaux communs, notamment un secteur espace polyvalent (grande salle de réunion utilisable par l'ensemble des utilisateurs du site).

Ce Pôle des Solidarités concrétisera une remarquable recherche permanente de synergies entre services complémentaires et d'optimisation des réponses à apporter aux besoins de la population du Territoire de Vie et de son économie, dans le cadre de partenariats efficaces.

Il sera proposé au Conseil Général d'acquiescer, pour l'Euro symbolique, le bâtiment historique situé en façade, bâtiment de qualité avec des superficies largement suffisantes et des possibilités de parking, et d'en assurer financièrement la réhabilitation.

Le Conseil Général serait financièrement sollicité* pour la réhabilitation du bâtiment qu'il occupera (1.500.000 €), pour une participation aux locaux communs et à l'aménagement extérieur, ainsi que pour le financement de la construction du bâtiment que lui loueraient les Hôpitaux civils de Colmar s'il décide de réaliser ce bâtiment (estimé à 1.125.000 € TTC). Il serait également sollicité dans le cadre de ses aides de droit commun pour la construction de l'EPA « Les Tournesols ».

Coût global de l'opération* : 5 millions d'Euros.

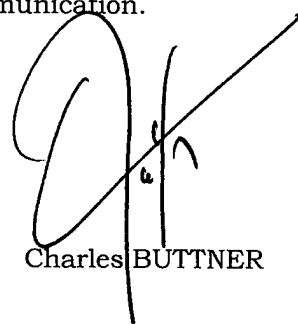
** il s'agit d'une première estimation sommaire.*

Il s'agit pour l'instant d'un projet, qui devra faire l'objet d'une validation technique, en particulier par les Directions de la Solidarité et de l'Architecture, qui éclaireront l'éventuelle validation politique.

La question de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre sera également posée.

Echéance : 2011 (estimation)

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de cette communication.

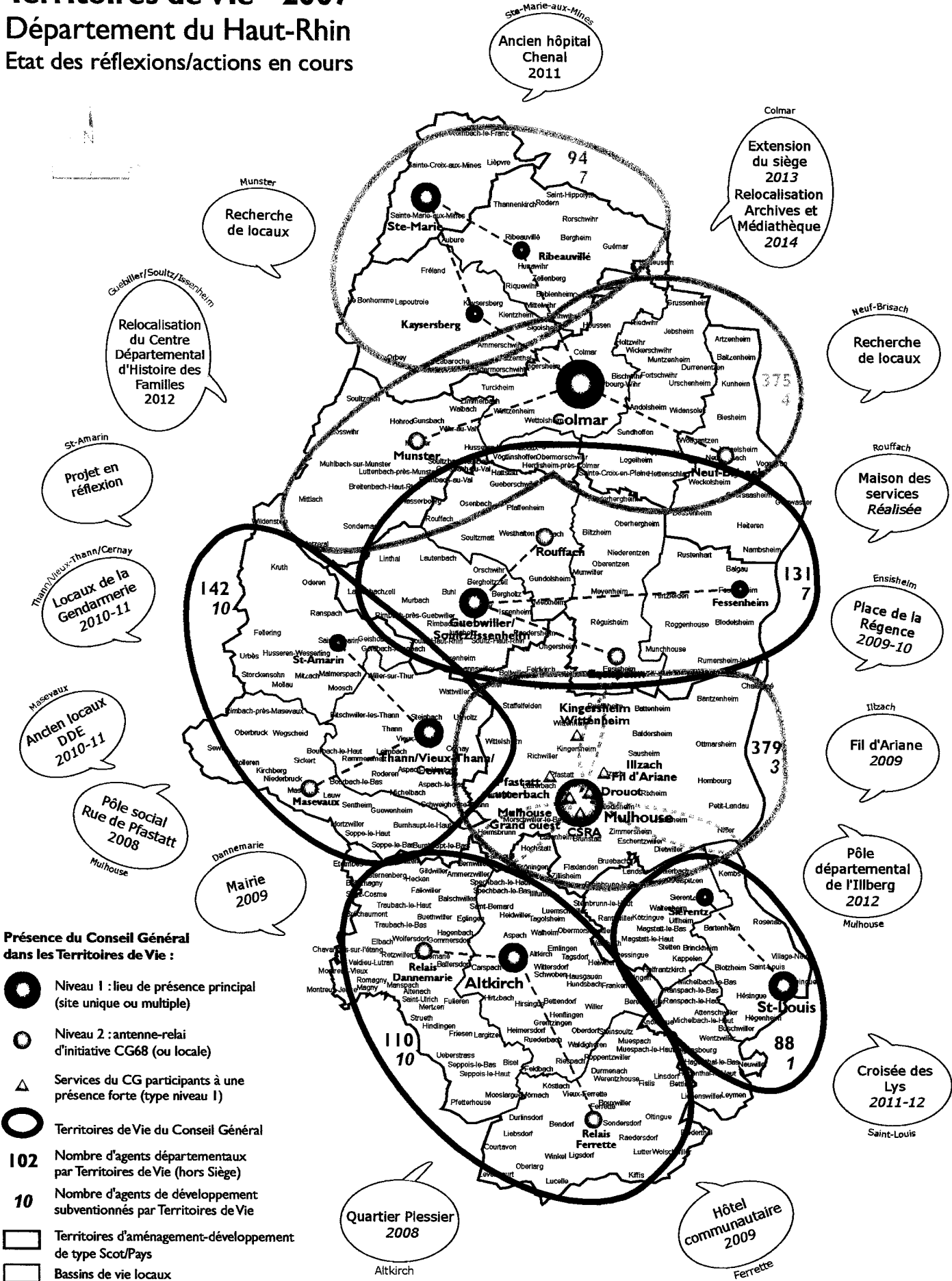


Charles BUTTNER







Territoires de Vie - 2007

Département du Haut-Rhin

Etat des réflexions/actions en cours



Présence du Conseil Général dans les Territoires de Vie :

-  Niveau 1 : lieu de présence principal (site unique ou multiple)
-  Niveau 2 : antenne-relai d'initiative CG68 (ou locale)
-  Services du CG participants à une présence forte (type niveau 1)
-  Territoires de Vie du Conseil Général
- 102** Nombre d'agents départementaux par Territoires de Vie (hors Siège)
- 10** Nombre d'agents de développement subventionnés par Territoires de Vie
-  Territoires d'aménagement-développement de type Scot/Pays
-  Bassins de vie locaux



Sources : CG68 - ADAUHR - BD Topo Pays © IGN France 2002
 Elaboration : CG68/CS - ADAUHR/DE/PW - Septembre 2007
 Réalisation graphique : ADAUHR/PW/NW - Septembre 2007

Conseil Général Haut-Rhin